

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

15 DÉCEMBRE 2014

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 15 décembre 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Marc Boucher, conseiller au siège # 2

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation des dépenses
3. MTQ – PAARRM / Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
4. Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
5. Bibliothèque municipale
 - a. Responsable – Bibliothèque Liratou
 - b. Représentant désigné
6. Club Renaissance de Gros-Morne - Don pour l'amical du 13 décembre 2014
7. RACJ – Restaurant Roclo
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

214-12-2014 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	11 835.36 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	18 779.96 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	6 944.20 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

215-12-2014 MTQ – PAARRM / VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS,
sur une proposition de Diane Dupuis,
Appuyée par Claude Laflamme,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Proposition adoptée.

216-12-2014 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013 tel qu'approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 décembre 2014.

217-12-2014 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LIRATOU

Considérant la démission de Mme Annie-France Létourneau au poste de responsable de la bibliothèque Liratou de Mont-Louis;

Considérant que Madame Emma Desgens accepte d'agir à titre de responsable de la bibliothèque;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Madame Emma Desgens soit nommée comme responsable de la bibliothèque municipale Liratou à compter du 15 décembre 2014;

Proposition adoptée.

218-12-2014 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Suzanne Roy soit nommée représentante désignée par le Conseil auprès des responsables des bibliothèques Gros-Morne et Mont-Louis.

Proposition adoptée.

219-12-2014 CLUB RENAISSANCE DE GROS-MORNE - DON POUR L'AMICAL DU 13 DÉCEMBRE 2014

Sur proposition unanime du Conseil,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise la commandite suivante :
Club Renaissance de Gros-Morne Don d'un vinier

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

220-12-2014 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.